

Principes directeurs Conseils scolaires francophones de l'Ontario

- Éthique et agentivité humaine
- Pédagogie innovante centrée sur l'élève
- Transparence et responsabilité
- Protection des données, cybersécurité et vie privée
- Équité, inclusion et identité francophone
- Sobriété numérique et développement durable
- Développement professionnel continu





Éthique et agentivité humaine

L'éthique et l'agentivité humaine dans le contexte de l'intelligence artificielle renvoient à la capacité de l'humain de conserver une place centrale et active dans les processus décisionnels. On s'assure ainsi que l'autonomie des systèmes ne supprime jamais la responsabilité humaine. Selon ce principe, toute décision fondée sur un résultat produit par l'IA doit être prise avec bienveillance, en tenant compte des impacts sur les personnes et en évaluant la pertinence et l'utilité d'avoir recours à l'IA dans chaque situation. Ce même principe favorise le bien-être et l'équilibre numérique, en encourageant un équilibre sain entre le recours et le non-recours à l'IA en fonction de besoins réels. L'agentivité humaine repose également sur la collaboration entre les humains et l'IA pour stimuler l'innovation, tout en évitant l'*anthropomorphisme : l'IA n'est pas un être humain, mais un outil dont l'usage doit rester sous le contrôle d'humains éclairés et responsables.

- anthropomorphisme :
Tendance à concevoir la divinité à l'image de l'être humain.
Tendance à attribuer aux animaux et aux choses des réactions humaines.
(Le Petit Robert)



Pédagogie innovante centrée sur l'élève

Une pédagogie innovante centrée sur l'élève vise à placer les besoins de l'élève, ses forces et ses aspirations au cœur du processus d'apprentissage. Dans ce cadre, le recours à l'intelligence artificielle doit servir des objectifs pédagogiques clairs et contribuer à améliorer l'apprentissage, plutôt que de le remplacer. L'IA devient un levier offrant une approche différenciée, engageante et adaptée à la diversité des profils, en soutenant la personnalisation des parcours éducatifs. Cette approche met l'accent sur le développement des compétences transférables – telles que : la pensée critique et la résolution de problèmes, la collaboration, la communication, la littératie numérique ainsi que l'innovation et la créativité – afin de préparer les élèves à réussir dans des contextes variés. La valeur ajoutée de l'IA réside dans sa potentialité à enrichir l'expérience éducative, tout en maintenant la présence de l'humain et en favorisant la réussite globale des élèves.



Transparence et responsabilité

La transparence et la responsabilité dans l'usage de l'intelligence artificielle exigent que les processus, les limites et les décisions liés à l'IA soient clairs, compréhensibles et accessibles pour toutes les parties prenantes concernées. Cela inclut le consentement éclairé des utilisatrices et des utilisateurs, la traçabilité des données et des actions, ainsi que la mention explicite du fait que des contenus ont été générés par l'IA. Les humains doivent accepter la responsabilité des choix pédagogiques, des contenus et des décisions prises avec l'aide de l'IA, en reconnaissant que l'IA est un outil et non un agent autonome. Ce principe inclut également l'idée de l'écoresponsabilité, selon laquelle on veille à ce que l'utilisation de l'IA respecte des pratiques durables.



Protection des données, cybersécurité et vie privée

La protection des données, la cybersécurité et le respect de la vie privée dans le contexte de l'intelligence artificielle signifient que l'on doit sécuriser de manière rigoureuse toutes les données recueillies ou générées par l'IA afin d'en prévenir tout accès non autorisé ou tout usage abusif. La confidentialité des informations personnelles, la transparence en ce qui concerne la manière dont les données sont utilisées et la sécurité numérique sont des principes essentiels à appliquer pour instaurer et maintenir la confiance des élèves, des familles et du personnel. L'observation de ces principes se traduit par des pratiques responsables, comme le respect des lois sur la protection des données, l'utilisation de systèmes sécurisés, et la sensibilisation des utilisatrices et des utilisateurs aux risques du monde numérique. L'objectif est de garantir que l'IA enrichit les expériences, tout en protégeant l'intégrité et la vie privée de chacune et de chacun.



Équité, inclusion et identité francophone

L'équité, l'inclusion et l'identité francophone dans le contexte de l'intelligence artificielle signifient que l'IA doit favoriser l'accès équitable à des ressources et des apprentissages pour tout le monde, en respectant la diversité linguistique et culturelle. Cela implique de prendre conscience des potentiels biais pour mieux les éviter, de garantir des normes d'accessibilité pour toutes les apprenantes et tous les apprenants, et d'assurer une représentation juste et inclusive des différentes réalités sociales et culturelles. L'IA doit contribuer à renforcer la construction identitaire francophone en valorisant la langue et la culture dans les pratiques éducatives, tout en soutenant la diversité et l'inclusion. Ce principe vise à faire de la technologie un levier pour la justice sociale et l'égalité des chances, et non un facteur d'exclusion.



Sobriété numérique et développement durable

La sobriété numérique consiste à adopter des pratiques technologiques responsables qui réduisent l'impact environnemental des outils numériques et s'inscrivent dans une démarche globale de développement durable. Avant d'utiliser un outil, nous évaluons sa pertinence et privilégions des technologies à empreinte écologique réduite, telles que des modèles sobres et un hébergement canadien, souverain ou local lorsque cela est possible. Ce principe inclut la sensibilisation des communautés scolaires à la citoyenneté numérique responsable et à l'impact écologique des technologies, afin de promouvoir des choix éclairés et durables. La sobriété numérique vise à concilier innovation et respect de l'environnement, en intégrant des critères éthiques et écologiques et en considérant le développement durable dans toutes les décisions liées à l'usage de l'IA et des outils numériques.



Développement professionnel continu

Le développement professionnel continu en matière d'intelligence artificielle consiste à offrir un accompagnement progressif et structuré menant à l'acquisition de compétences favorisant un usage responsable et efficace de l'IA. Cela inclut des formations, des accompagnements, des modelages adaptés aux besoins, des ressources pratiques et un soutien technique pour faciliter l'intégration des outils numériques. Le processus de développement professionnel doit se faire de manière maîtrisée et contextualisée, en tenant compte des réalités pédagogiques et des objectifs éducatifs. L'objectif est de permettre le développement d'une expertise évolutive qui favorise l'innovation tout en respectant les principes éthiques et en assurant la sécurité et la présence de l'humain dans l'apprentissage. Il est important d'offrir un accompagnement progressif et des formations adaptées pour une utilisation éclairée et efficace de l'IA. Il faut d'ailleurs soutenir la maîtrise pédagogique et technique en offrant des ressources et du soutien contextualisé.

Références

Ce cadre s'aligne sur les politiques et ressources suivantes.

Ontario

Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario. (2019). Feuille-info sur l'éducation : La protection de la vie privée et l'accès à l'information dans les écoles de l'Ontario – Guide pour les éducateurs. (Document PDF). <https://www.ipc.on.ca/sites/default/files/legacy/2019/01/fs-edu-privacy-access-guide-for-educators-fre.pdf> (Consultée le 8 janvier 2026)

Consortium d'apprentissage virtuel de langue française de l'Ontario (CAVLFO). (s. d.). InitIAtives – Trousse d'accompagnement pour l'intégration et l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle en éducation. <https://initiativescavlfo.org/> (Consultée le 8 janvier 2026)

Duguay, S. et Miller, A. (illustration de Laurie Couture) (2024). Guide pour une approche réflexive de l'IA en éducation – Postures, possibilités et ressources pour l'usage par les enseignants et les apprenants. (Document PDF) <https://www.calameo.com/read/004763718bd84c598aec0> (Consultée le 8 janvier 2026)

Gouvernement de l'Ontario. (2022). *Directive sur l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle*. <https://www.ontario.ca/fr/page/directive-sur-lutilisation-responsable-de-lintelligence-artificielle> (Consultée le 8 janvier 2026)

Gouvernement de l'Ontario. (2022, 12 décembre). L'Ontario modernise les programmes-cadres d'études informatiques et d'éducation technologique pour veiller à ce que les élèves soient préparés aux emplois de l'avenir. Salle de presse – Communiqué. <https://news.ontario.ca/fr/release/1002583/lontario-modernise-les-programmes-cadres-detudes-informatiques-et-deducation-technologique-pour-veiller-a-ce-que-les-eleves-soient-prepares-aux-emplois-de-lavenir> (Consultée le 8 janvier 2026)

Gouvernement de l'Ontario – Groupe de travail d'experts sur l'intelligence artificielle. (2023). Cadre ontarien pour la fiabilité de l'intelligence artificielle.

<https://www.ontario.ca/fr/page/cadre-ontarien-pour-la-fiabilite-de-lintelligence-artificielle> (Consultée le 8 janvier 2026)

Gouvernement de l'Ontario – ministère de l'Éducation. (2021). *Note de Politique/Programme 119*. (NPP 119) <https://www.ontario.ca/fr/document/education-en-ontario-directives-en-matiere-de-politiques-et-de-programmes-119> (Consultée le 8 janvier 2026)

Gouvernement de l'Ontario – ministère de l'Éducation. (2022). *Collecte et utilisation des renseignements sur l'éducation*. <https://www.ontario.ca/fr/page/collecte-et-utilisation-des-renseignements-sur-leducation> (Consultée le 8 janvier 2026)

Gouvernement de l'Ontario – ministère de l'Éducation. (2022). *Note de Politique/Programme 167*. (NPP 167) <https://www.ontario.ca/fr/document/education-en-ontario-directives-en-matiere-de-politiques-et-de-programmes-167> (Consultée le 8 janvier 2026)

Gouvernement de l'Ontario – ministère de l'Éducation. (2023) *Curriculum et ressource en français à l'élémentaire*. (Littératie médiatique numérique (A2)). <https://www.dcp.edu.gov.on.ca/fr/curriculum/elementaire-francais> (Consultée le 8 janvier 2026)

Gouvernement de l'Ontario – Services numériques. (2018). *Plan d'action numérique 2018 – Concrétiser ensemble la vision, un utilisateur à la fois. Vers des services gouvernementaux simplifiés, accélérés et améliorer en Ontario*. https://files.ontario.ca/books/plan_numerique.pdf (Consulté le 26 janvier 2026)

HabiloMédias. (s. d.). *Manuels de littératie numérique et médiatique de l'Ontario*. (Accès numérique aux huit manuels). <https://habilomedias.ca/manuels-de-litteratie-numeriques-et-mediatique-de-lontario> (Consultée le 8 janvier 2026)

Le Centre franco. (2023). *Par ici, la littératie!* <https://paricilalitteratie.e-a-v.ca/fr/>

Le Centre franco. (2026). *Principes directeurs – Intelligence artificielle*. <https://lien.cforp.ca/46060>

Le Centre franco. (2026). *Cadre pour l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les conseils scolaires francophones de l'Ontario*. <https://lien.cforp.ca/46061>

Regroupement national des directions générales de l'éducation (RNDGÉ). (2024). *Cadre de référence sur l'IA en milieu scolaire*. (document PDF). https://fnscsf.ca/wp-content/uploads/2024/09/FR_Feuillet_Cadre_de_reference_IA.pdf ou <https://fnscsf.ca/a-propos-rndge/ia-et-le-milieu-scolaire/> (Consultée le 8 janvier 2026)

Regroupement national des directions générales de l'éducation (RNDGÉ). (2024). *Leadership éducatif en francophonie – IA : pistes de réflexion*. (Document PDF). https://fnscsf.ca/wp-content/uploads/2024/09/FR_visuel_IA_8_Pistes_de_reflexion.pdf (Consultée le 8 janvier 2026)

Alberta

Consortium provincial francophone (CPFPP). (2025, 24 janvier). *L'intégration de l'intelligence artificielle dans la salle de classe au primaire*. Compte-rendu d'atelier. <https://cpfpp.ab.ca/news/158> (Consultée le 8 janvier 2026)

Consortium provincial francophone (CPFPP). (2025, 16 janvier). *L'intégration de l'intelligence artificielle dans la salle de classe au secondaire*. Compte-rendu d'atelier. <https://cpfpp.ab.ca/news/157> (Consultée le 8 janvier 2026)

Nouveau-Brunswick

Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC). (2024, avril). *Cadre de littératie numérique*. (Document PDF). https://www.carl-abrc.ca/wp-content/uploads/2024/06/DLF_April2024_FR.pdf (Consultée le 8 janvier 2026)

Gouvernement du Nouveau-Brunswick – ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance en collaboration avec les trois districts scolaires francophones. (2024). *Cadre d'orientation sur l'intelligence artificielle*. (Document PDF). <https://www.gnb.ca/content/dam/GNB3/org/eecd-edpe/doc/cadre-orientation-intelligence-artificielle.pdf> (Consultée le 26 janvier 2026)

Gouvernement du Nouveau-Brunswick – ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance en collaboration avec les trois districts scolaires francophones. (2024). *Guide d'intégration de l'IA pour les écoles*. (Document PDF) <https://www.gnb.ca/content/dam/GNB3/org/eecd-edpe/doc/guide-integration-ia.pdf> (Consultée le 26 janvier 2026)

Rioux, Martine. (2024, 6 septembre). Le Nouveau-Brunswick « soutient l'utilisation responsable et intentionnelle de l'intelligence artificielle et n'envisage pas de l'interdire. *École branchée – Enseigner à l'ère numérique*.
<https://ecolebranchee.com/guideia-nouveau-brunswick/> (Consultée le 8 janvier 2026)

France

Gouvernement français – ministère de l'Éducation nationale. (2025). *Cadre d'usage de l'IA en éducation*. <https://www.education.gouv.fr/cadre-d-usage-de-l-ia-en-education-450647> (Consultée le 8 janvier 2026)

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). (2025). *Référentiel de compétences en IA pour les enseignants*.
<https://www.unesco.org/fr/articles/referentiel-de-competences-en-ia-pour-les-enseignants> ou
<https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000392681/PDF/392681fre.pdf.multi>
(Document PDF).

Autre référence

Document rédigé avec l'aide de Copilot